



Pour un licenciement (chômage)

Par **Laura38**, le **17/12/2012 à 15:35**

Bonjours , j'aimerais savoir si je suis licencié pour faute grave pour cause d'absence je toucherais le chômage ? Car mon patron ne veux pas d'un licenciement à la miable car cela lui couterais trop cher et il voudrais que je démissionne . Voilà merci de me répondre le plus rapidement possible svp . Merci !!

Par **janus2fr**, le **17/12/2012 à 16:49**

Bonjour,

Tout licenciement donne droit aux allocations chômage sous réserve d'avoir suffisamment cotisé.

Mais l'abandon de poste n'est pas la meilleure solution pour quitter votre emploi car l'employeur n'aura aucune obligation de procéder au licenciement. Il pourra vous garder dans ses effectifs aussi longtemps qu'il le voudra. Sa seule obligation, éditer une feuille de paie à zéro euro chaque mois. Or, pendant ce temps, vous ne pourrez ni toucher le chômage, ni prendre un nouvel emploi...